

DIRECTIVE TECHNIQUE NATIONALE SAISON 2020-2021

Au **football américain** et au **flag football**, les surclassements autorisés sont :

- D'une année au maximum dans toutes les catégories et uniquement en dernière année de cycle

Le **double surclassement** en football américain :

- Cette exception concerne principalement les joueurs des collectifs France U19 et membres des structures de haut-niveau. C'est sur ce seul principe validé par la DTN que les U19 licenciés en Football Américain peuvent être surclassés de 2 années (double surclassement), sur étude individuelle du dossier.
- Le processus de double surclassement se fera par la constitution d'un dossier de demande individuelle du joueur.

Il comprend : La demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral, l'autorisation parentale, l'électrocardiogramme de repos, le certificat médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence, un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil et l'avis de la DTN.

Ce dossier une fois constitué sera traité par le médecin fédéral et la DTN.



POUR LA PRATIQUE MIXTE

Pour la pratique mixte :

- Une fille U16 peut jouer avec des U14 garçons ;
- Une fille U19 peut jouer avec des U16 garçons.

Un surclassement simple est possible pour des filles de la dernière année de catégorie U19 afin qu'elle joue dans la catégorie U19 avec des U19 garçons.

Pour être éligible, elles devront avoir été licenciées deux saisons en U19 avant de demander le surclassement pour pouvoir jouer avec des U19 garçons.

Le dossier de simple surclassement se compose :

- D'un électrocardiogramme de repos ;
- D'un Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.

POUR LA PRATIQUE EXCLUSIVEMENT FÉMININE

Au vu du faible nombre de joueuses de cette catégorie, la DTN a décidé de pouvoir procéder à un double surclassement qui ne pourra être effectué que dans les conditions décrites ci-dessous.

- U19 3ème année avec les seniors filles
- U19 2ème année avec les seniors filles

Le dossier d'instruction complet sera transmis au médecin fédéral qui décidera de le valider ou pas.

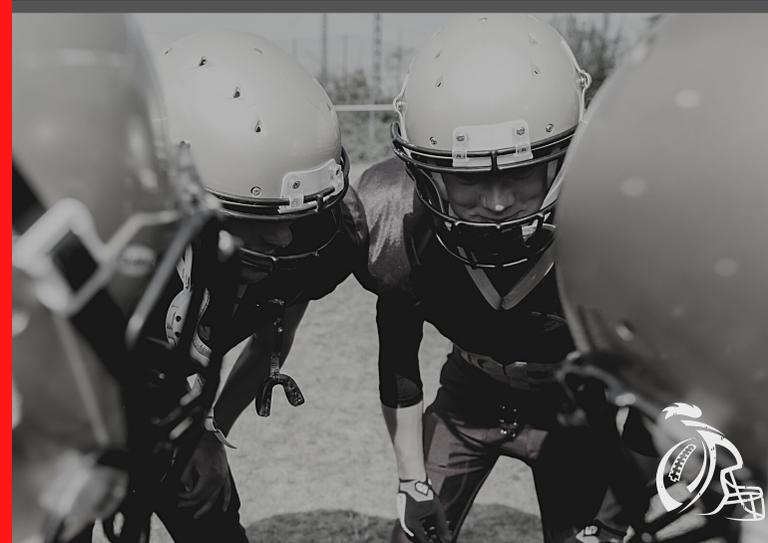
Si cette demande est validée, les joueuses concernées pourront décider de jouer avec la section féminine senior du club et avec les U16 garçons du club.

Voici la liste des examens à effectuer et dont les comptes rendus sont à faire parvenir au médecin fédéral, le docteur Valérie AMIARD :

- Demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral
- Autorisation parentale
- Électrocardiogramme de repos
- Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.
- Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
- Avis de la DTN

Le médecin fédéral donne donc son avis médical et le DTN validera in fine ce double surclassement.

A noter que la batterie de tests est importante et qu'il vous s'agira d'anticiper ces examens pour pouvoir jouer dès que possible.





SURCLASSEMENT EN CHEERLEADING

TABLEAU DES CATEGORIES D'AGES

Catégories	Années de naissance	Surclassements Eligibles	Niveaux					
			Bow Challenge	Novice	Intermediaire	Médian	Avance	Elite
U6	2017 - 2016 - 2015	Interdit	Autorisé					
U8	2014 - 2013	Années 2013 Surclassement Illimité en U11	Autorisé					
U11	2012 - 2011 - 2010	Année 2010 uniquement Surclassement Illimité en JUNIOR		Autorisé	Autorisé			
JUNIOR	2009 - 2008 - 2007 - 2006 - 2005	Années 2005 - 2006 - 2007 Surclassement Illimité en SENIOR		Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	
SENIOR	2004 - 2003 - 2002 - etc...			Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé

TABLEAU DES CATÉGORIES D'ÂGE PAR DISCIPLINE 2020-2021

FOOTBALL AMÉRICAIN	ANNÉE DE NAISSANCE
SENIORS	1995 et avant 1996 1997 1998 1999 2000 2001
U19	2002 2003 2004
U16	2005 2006
U14	2007 2008
U12	2009 2010
U10	2011 2012
U8	2013 2014
U6	2015 2016

FLAG FOOTBALL	ANNÉE DE NAISSANCE
PLUS DE 16	1995 et avant 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004
U16	2005 2006
U14	2007 2008
U12	2009 2010
U10	2011 2012
U8	2013 2014
U6	2015 2016

CHEERLEADING	ANNÉE DE NAISSANCE
SENIORS	1995 et avant 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004
JUNIORS	2005 2006 2007 2008 2009
U11	2010 2011 2012
U8	2013 2014
U6	2015 2016 2017

CHEERLEADING

- En catégorie U6 : il ne peut pas y avoir de sportifs surclassés au sein de cette catégorie qui est celle d'accueil des premiers licenciés.
- En catégorie U8 : le surclassement de U6 vers les U8 n'est pas possible.
- En catégorie U11 : il est possible de surclasser des athlètes U8 nés en 2013.
- En catégorie Junior : il est possible de surclasser des U11 nés en 2010.
- En catégorie Senior : il est possible de surclasser des Juniors nés en 2005-2006-2007.

RAPPEL : chaque licencié doit être engagé dans sa catégorie d'âge. C'est à cette fin que des catégories sont mises en place.

